



Section <b>Demandes de transport temporaire</b>	Page 1 de 1
	Date : 7 mars 2024

<b>Énoncé</b>	Toutes les demandes de transport temporaire seront refusées, sauf dans des circonstances exceptionnelles, telles qu'elles seront approuvées par la direction générale. Les demandes seront présentées par l'entremise de l'école, conformément à la politique E-02 – Demande de transport.
<b>Exemples de demandes refusées</b>	<p>La liste suivante présente les situations qui entraîneront un refus de transport temporaire. Cette liste n'énumère pas toutes les situations dans lesquelles le transport ne sera pas assuré :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. L'élève souhaite aller chez un ami pour travailler à un projet d'école ou pour une autre raison.</li> <li>2. Le parent/la tutrice ou le tuteur doit travailler plus tard que prévu et souhaite que l'élève se rende à une autre maison.</li> <li>3. Le parent/la tutrice ou le tuteur ne peut se rendre à l'arrêt d'autobus à temps (si le parent/la personne désignée n'est pas à l'arrêt d'autobus, l'enfant sera ramené à l'école s'il fréquente la maternelle ou le jardin d'enfants).</li> <li>4. Le parent/la tutrice ou le tuteur doit partir pour quelques jours ou quelques semaines en raison d'une urgence.</li> <li>5. Le parent/la tutrice ou le tuteur part en vacances, et l'élève demeurera temporairement chez quelqu'un d'autre.</li> <li>6. Le parent/la tutrice ou le tuteur part en voyage d'affaires, et l'élève demeurera temporairement chez quelqu'un d'autre.</li> <li>7. L'élève rend visite à un membre de sa famille ou à un ami.</li> <li>8. L'élève suit des cours après l'école, une fois par semaine.</li> <li>9. L'élève a un emploi après l'école.</li> <li>10. L'élève souhaite se rendre au lieu de travail du parent après l'école.</li> <li>11. L'élève a un rendez-vous médical ou autre.</li> <li>12. L'élève a une blessure temporaire qui ne constitue pas un handicap et ne nécessite pas de services de transport en vertu de la <i>Loi de 2005 sur l'accessibilité pour les personnes handicapées de l'Ontario</i> (LAPHO).</li> </ol>